

Nanterre, le 23 juin 2022

DECISION N° 2022-184

Relative à l'intérim de la direction générale et à la délégation de signature de l'intérimaire

La Directrice Générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- vu l'arrêté du 28 mai 2021 nommant Sandrine Rocard, Directrice Générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- vu la décision n° 2021-221 du 6 août 2021 nommant Stéphanie Mouriaux, Directrice Générale-adjointe, chargée du secrétariat général ;
- vu la décision n° 2021-144 du 1^{er} juin 2021 nommant Nathalie Evain-Bousquet, Directrice du programme et des interventions ;
- vu la décision n° 2021-141 du 1^{er} juin 2021 nommant Catherine Issakidis, Directrice des ressources humaines ;

DECIDE

Article 1

Durant l'absence de la Directrice Générale du 18 au 29 juillet inclus et du 8 au 19 août inclus, l'intérim de la direction générale sera organisé de la façon suivante :

- du 18 au 22 juillet inclus par S. Mouriaux,
- du 25 au 29 juillet inclus par N. Evain-Bousquet
- du 8 au 12 août inclus par S. Mouriaux
- du 16 au 19 août inclus par Catherine Issakidis

Délégation de signature leur est donnée sur l'ensemble des actes de l'agence pendant la durée de l'intérim qu'elles assurent dans le respect des attributions déléguées à la Directrice Générale par le Conseil d'administration de l'agence.

Les documents signés en application de la présente délégation de signature comporteront la mention « pour la Directrice Générale, par délégation ».

Article 2

La présente décision sera diffusée par courriel aux directeurs et délégués.

La Directrice Générale


Sandrine ROCARD